

L'hospitalité n'est ni un crime ni un délit

par Gabriel Xavier Culioli et André Paccou



ÉTAIT-IL revenu en Corse, le temps de l'exception, des excès de police, des arrestations familiales, bref, d'une culpabilité collective et d'une répression globale telles qu'on les a connues après l'assassinat du préfet Erignac ?

Quels en furent les résultats ? Une politique de plus en plus absurde, un Etat à la dérive, une remontée du vote protestataire et, au bout du compte, l'échec. Beaucoup de Corses aujourd'hui partagent cette impression que le gouvernement veut faire payer à la Corse la victoire d'un «non» démocratiquement obtenu, serait-ce à 2 000 voix près.

Pourquoi ce cri d'alarme ? C'est que, après avoir arrêté Yvan Colonna et annoncé en grimaçant la victoire du « non », Nicolas Sarkozy a curieusement promis la «*fin de l'impunité* » en Corse. Nous n'osons croire qu'avant ce scrutin l'impunité avait droit de cité. Répondant à l'arrestation d'Yvan Colonna par le RAID, la division nationale antiterroriste (DNAT), tenue à l'écart de ce coup d'éclat, a aussitôt lancé des recherches afin de démanteler un fantasmagorique «*réseau des bergeries* » qui ressemble plutôt à une alliance de fait d'amis et de parents du célèbre recherché.

La loi punit le recel de malfaiteurs. C'est entendu. Mais cette loi se heurte de plein droit à un comportement séculier et séculaire que tout Corse respecte et ressent comme une morale transcendante : celle de l'hospitalité. Il n'est pas une maison dans l'île qui n'accueillerait, sans poser la moindre question, un *disgraziatu*, un homme tombé dans la disgrâce. Cette règle valait à l'époque génoise, et Gênes s'y attaqua avec la plus grande violence, mais sans succès. Elle valait au XIXe siècle. L'Etat français chercha à l'éradiquer, sans plus de succès. Elle valut en 1931 lors de la campagne de débanditisation. Elle sauva la vie de résistants et de juifs lorsque la division SS Das Reich tenta d'imposer ses lois nazies en Corse. Elle valut encore quand il fallut cacher des nationalistes recherchés. Nous ajouterons, pour notre part, qu'elle a permis de constituer un comité de parrainage dans toute l'île qui protège aujourd'hui quelques dizaines de jeunes Algériens venus chercher refuge en Corse au début des années 1990 afin de fuir les embrigadements forcés dans les maquis intégristes ou au sein des forces répressives de l'Etat algérien. Sans cette hospitalité, exprimée à son plus haut niveau par une motion à l'Assemblée de Corse à l'adresse des autorités de la République, ces jeunes gens auraient été capturés et renvoyés dans leur enfer originel, eux que la République continue à maintenir aujourd'hui dans le non-droit en refusant leur régularisation.

Cette loi coutumière ne questionne pas les fugitifs. Elle leur offre silencieusement et sans crainte le repos, la nourriture et le feu. Elle est celle qui a inspiré à Brassens la *Chanson pour l'Auvergnat*. Elle est la même qui en Savoie ou dans le Massif central permit que des milliers d'étrangers soient accueillis et protégés quand il était minuit dans le siècle.

Loin de nous l'idée de comparer des époques aussi différentes. Pourtant, les cultures se moquent des périodes, et les temps longs cheminent à travers les régimes et les siècles en perpétuant des comportements. On nous rétorquera que certaines coutumes sont odieuses et qu'il faut les éradiquer. C'est vrai, et ce sont celles qui portent atteinte au droit de l'individu. Mais il en est d'autres qu'il faut perpétuer parce qu'elles permettent de conserver des relations sociales humaines et dignes dans un monde en perte de repères, rongé par la solitude et le repli sur soi.

La loi coutumière de l'hospitalité est de celles là. C'est pourquoi, comme à Ulmetu, des villages entiers se mobilisent pour affirmer que l'hospitalité n'est pas un délit mais, dans bien des cas, un devoir. Et, dans le rapport de forces qui se forme sous nos yeux, il ne fait aucun doute que cette Corse hospitalière l'emportera sur une Corse délatrice. Car, dans ce cas précis, le choix est binaire: on accueille ou l'on dénonce. Et nous pensons que l'accueil du *disgraziatu* vaut mieux que la délation – ou, pis, la lettre anonyme - en son temps exaltée, par les affiches de Charles Pasqua ou les déclarations venimeuses de l'ex-préfet Bonnet.

Mais l'hospitalité ne se partage pas. Des maisons de continentaux sont quasi quotidiennement plastiquées par des clandestins nécessairement anonymes qui foulent ainsi aux pieds la tradition dont nous parlions. De tels actes xénophobes sont odieux et condamnables. Ils renforcent les tentations répressives du pouvoir étatique. Ils tournent résolument le dos à la tradition d'hospitalité et frappent de braves gens qui, le plus souvent, cherchent à intégrer la société insulaire. Paradoxalement, ces deux excès mènent la Corse à un enfermement qui renforce la violence stérile. Fait rassurant, des Corses toujours plus nombreux témoignent directement et dans la presse de leur indignation face à ces plasticages qui détruisent des maisons, des rêves, et donnent le sentiment que l'idée de communauté de destin n'est pour certains nationalistes qu'un concept sans réalité. Mais, répétons le, des hommes et des femmes de cette île osent désormais dire et écrire leur rejet de tels gestes destructeurs et enfermants. La Corse a unanimement condamné l'assassinat du préfet Erignac.

Elle l'a fait en marchant dans la rue comme jamais. Elle n'a cessé de demander que la justice soit rendue pour ce crime comme pour tous les autres, tous ceux qui sont aujourd'hui oubliés ou ont été enterrés avec « circonspection ».

**Cette loi coutumière
ne questionne pas les fugitifs.
Elle leur offre, silencieusement
et sans crainte,
le repos, la nourriture et le feu.**

ANDRÉ PACCOU

est délégué régional de la Ligue
des droits de l'homme en Corse.

GABRIEL XAVIER CULIOLI

est écrivain et membre de la
LDH-Corse.

Aujourd'hui encore, de très nombreux Corses doutent de l'action de la justice. Ils s'interrogent sur la confusion actuelle entre le temps de la justice et celui de la politique. Ils redoutent les conséquences d'une justice d'exception, la justice antiterroriste qui ouvre les portes de l'arbitraire. Alors ils se mobilisent contre les arrestations d'hommes et de femmes qui ont aidé un fugitif. La vérité est que, étant entraînés à nouveau dans une spirale infernale (répression sans concession – solidarité incontournable), il devient de plus en plus difficile d'élaborer des projets positifs dans une société qui d'un côté comme de l'autre ne parvient pas à se sortir de ses propres blocages. Les solutions seront longues à venir mais, pour l'heure, nous ne les percevons pas. C'est avec une profonde inquiétude qui confine parfois à l'angoisse qu'il faut le constater.

Qu'on laisse une chance, une toute petite chance à la Corse pour qu'elle parvienne à dépasser la mauvaise passe actuelle. Que l'on cesse de mettre la pression, d'un côté comme de l'autre, sur un peuple qui voudrait ne plus craindre chaque jour les arrestations, d'une part, et la violence clandestine, de l'autre. Qu'on nous accorde cette petite latitude qui nous permettra de nous retourner et de régler nos contradictions sans avoir une nouvelle fois l'impression d'être punis pour le résultat d'un vote négatif mais, il faut le répéter, démocratiquement acquis.